

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 20 novembre 2006

CP 06/11-15

AMENAGEMENT DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE 6

DEVOLUTION DU MARCHÉ

Dans le cadre du programme d'entretien des routes départementales, une consultation, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, a été lancée auprès des entreprises de travaux publics en vue de conclure le marché concernant la route départementale 6.

La Commission d'appel d'offres, réunie les 9 octobre et 16 octobre 2006, a examiné les offres déposées par les entreprises ayant répondu dans les formes et délais requis.

La Commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le marché suivant, passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, à l'entreprise proposant la meilleure offre, selon les critères d'attribution : prix 90 % et délai d'exécution 10 %.

RD 6 – PR 12+818 à 13+894 – Reprofilement de chaussée – VERDUN SUR GARONNE

- Montant : 215 062.75 € TTC (solution de base)
- Délai d'exécution : 2 mois
- Attributaire : SCREG Sud-Ouest

En conséquence, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer au nom du Département :

- l'ensemble du marché d'aménagement de la route départementale 6 avec l'entreprise et pour le montant cité ci-dessus ;
- toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux de sous-traitance.

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 20 novembre 2006

CP 06/11-15

**AMENAGEMENT DE LA RD 6
SUR LA COMMUNE DE VERDUN-SUR-GARONNE
DEVOLUTION DU MARCHÉ**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie les 9 et 16 octobre 2006,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département, l'ensemble du marché d'aménagement de la RD 6 suivant :

RD 6 – PR 12+818 à 13+894 – Reprofillement de chaussée – VERDUN SUR GARONNE

- Montant : 215 062.75 € TTC (solution de base)
 - Délai d'exécution : 2 mois
 - Contributaire : SCREG Sud-Ouest
-
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux de sous-traitance.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,